

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-56

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 21 novembre 2024

Date d'affichage : 28 novembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. TEILLON à Mme DELORME, Mme GENNESSON à Mme Sophie PELLIS, Mme PICHON à M. François DANCOURT, Mme Annette COURTEIX à Mme Christelle BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

Absente : Mme Anne-Françoise GIBERT

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2024-56) CONVENTION RELATIVE AU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est un dispositif ressource de l'Education Nationale dont la mission est l'aide aux élèves en difficulté de la petite section au CM2.

Les professionnels du RASED contribuent, en liaison avec les parents et les enseignants, à prévenir et à réduire les difficultés éprouvées par les élèves dans l'apprentissage ou l'adaptation à l'école. Il a également pour mission d'aider l'école à accueillir les enfants en situation de handicap.

L'équipe est composée de 3 personnes :

- **Lucile DUFOUR** : Enseignante spécialisée à dominante pédagogique
- **Nathalie FOURNIER** : Enseignante spécialisée à dominante relationnelle
- **Valérie PLOUZEAU** : Psychologue Education Nationale

Ces professionnels du RASED interviennent et se déploient sur 6 communes du Val de Saône :

Cailloux sur Fontaines – Fleurieu sur Saône – Genay – Montanay – Quincieux – Saint Germain au Mont d'Or.

L'équipe RASED est basée au groupe scolaire Françoise Dolto. Dans ce cadre, la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or assure la mise à disposition et l'entretien des locaux. Un budget est également constitué pour les le financement des frais de fonctionnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Education et notamment son article L.212-8 ;

VU la circulaire n° 2002-111 du 30 Avril 2002, et notamment son article L. 111-1 relatif à la dispense d'aides spécialisées aux élèves des écoles maternelles et primaires en grande difficulté ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or accueille dans son groupe scolaire le RASED et assure les dépenses de fonctionnement au vu des articles L.211-8 et L.212-5 du Code de l'Education ;

CONSIDÉRANT qu'il convient alors de solliciter une participation financière des communes intégrées par la DSDEN du Rhône dans le secteur « Saint-Germain-au-Mont-d'Or » du RASED ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :

- **D'APPROUVER** la convention relative au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer cette convention.

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1 (M. PERROT)

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

